

Mise à jour - Programme du 28
octobre 2023 au 28 octobre
2024 2022
Réactualisation prévue
Le 29 octobre 2023

Programme de formation Obligatoire & Réglementaire PAR LA DDA ET SURVEILLANCE ET GOUVERNANCE DES PRODUITS



QUELQUES INFORMATIONS CHIFFRÉES

Cette formation a déjà été **suivie par 10 stagiaire(s)**.

L'évaluation de leur **satisfaction** se monte à **100 %**.

(taux de retour de l'enquête : **100 %**)

Le **taux de réussite** (objectifs atteints) est de **98%**.

Le **taux de participation** est de **100 %**.

EMMENO CONSEIL

FORMATION REGLEMENTEE PAR LA DDA ET SURVEILLANCE ET GOUVERNANCE DES PRODUITS

Objectifs (professionnels)

- Analyser les évolutions de la réglementation et ses impacts.
- Appréhender les acteurs internes et externes sur la surveillance produits
- Comprendre la position de l'ACPR par rapport à la DDA
- Information et Transparence par le biais de L'IPID & DIC (*Insurance product information document*)

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but de permettre aux apprenants d'acquérir de nouvelles compétences afin de se lancer dans le monde de l'entrepreneuriat.

Public

Professionnels du courtage d'assurances

Pré-requis

Etant une formation obligatoire et réglementaire afin de comprendre les enjeux il est important d'être en lien avec le marché de l'assurances

Durée

Cette formation se déroulera en **15 heures** pour 2 jours

Horaires : de 9h à 12h et de 13h à 17h

Dates : Les dates sont à définir entre la période du 02 novembre et 28 octobre 2024 (plusieurs sessions possible, pour valider des dates , nous contacter)

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût de 750 euros HT soit 900 euros TTC (taux de tva 20%).

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque : La convention, le paiement a été é effectué à défaut lors de l'obtention de l'accord de prise en charge de l'OPCO.

Les délais d'accès à l'action sont : Vous devez valider votre inscription et paiement 30 jours avant le démarrage de l'action



Méthodes mobilisées

Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques : La formation est réalisée en présentiel, à l'aide de moyen, pédagogique variées , tels que support pédagogique version papier ou numérique conçu par l'organisme de formation , des ouvrages en lien avec le parcours de formation , étude de cas de pratique et de jurisprudence ,atelier ludique avec adaptation du concept EMMENO.

Outils pédagogiques : Le mind-mapping(un outil qui permet de favoriser à la fois leur compréhension et leur mémorisation, pédagogie démonstrative

Supports pédagogiques : Support pédagogique version numérique ou version papier (livret, diaporama, etc...)

Accessibilité aux personnes handicapées

Prise en compte du handicap : Pour augmenter la chance de réussite des personnes en situation d'handicap et éviter toutes discriminations, nous anticipons pour aménager l'accueil en prenant en compte les différents handicap possible et pour répondre aux besoins de ces apprenants , nous restons en veille auprès du FIPHFP (Emploi Handicap, qui est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi) Nous restons également en veille auprès du AGEFIPH pour être informer des différentes ressources handicap formation. Nous avons mis en place une procédure en interne mettant à disposition les coordonnées des différents référents afin de trouver une solution adaptée aux apprenants.

Éléments matériels de la formation

Salle de formation : Rétroprojecteur, tablette à disposition, nous réalisons les formations au sein de l'entreprise, nous pouvons également vous accueillir dans des salles de formation chez notre partenaire ayant un accès PMR

Equipements divers mis à disposition : Tablettes ou PC avec connexion internet mis à disposition pour la réalisation de QUIZ

Documentation : Le formateur s'appuiera sur des ouvrages spécifique au parcours de formation et diaporama

Compétences des formateurs

Les formateurs qui interviennent dans ce cadre ont des statuts confirmés et experts dans le domaine de l'assurances, en fonction des modules , un intervenants sera sélectionné et en amont nous transmettons au stagiaire accompagné de la convocation les coordonnées et compétences de l'animateur de formation ou du formateur.

Contenu du parcours

Partie 1

Module 1 : La réforme Impulsée par la Directive DDA

- Conséquence de la dématérialisation
- Transformation /Mutation des produits
- Évolution Complexe des produits d'investissements

Module 2 : Les 5 piliers principaux des mesures de renforcement apportées par la DDA

- Appliquer et comprendre les règles de gouvernance produit et surveillance.
- Transparence et Information par le biais du document nommé l'IPID
- Maîtriser les règles de gestion des conflits d'intérêts et de rémunération
- Devoir de conseil
- Rappel des connaissances de bases des commerciaux (*capacité professionnel niveau II*)

Module 3 : La protection de la clientèle

- Appréhender les règles de protection de la clientèle
- Les règles de traitement des réclamations
- Appliquer les règles en matière de protection des données personnelles (*RGPD- Règlement Général sur la Protection des Données*)

Module 4 : Les spécificités et les règles applicables au démarchage et à la vente à distance

- Les règles applicables au démarchage
- Les caractéristiques et les règles applicables à la vente à distance

Partie 2 :

Module 5 : Le rôle de l'ACPR

- Modalité de contrôle
- Intégrer les 4 actions possible du processus des mesures de police administrative (Mise en garde - Mise en demeure - Établissement d'un programme de rétablissement. - Mesures Conservatoires)
- Mesures de sanctions Disciplinaires
- Mesures d'échange d'informations

Module 6 : Les différentes sanctions concernant

- La capacité professionnelle
- La condition d'honorabilité
- Le respect du de devoir de conseil

Module 7 : Les mesures de prévention et de conformité

- Appliquer les règles en matière de contrôle interne
- Appliquer les règles de lutte contre la fraude
- Appliquer les règles de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- Appliquer les règles de lutte contre la corruption

Suivi et Modalité d' évaluation

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- ☑ *feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur*
- ☑ *évaluation des acquis en fin de session*

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- ☑ *Questions orales ou écrites (QCM...)*
- ☑ *Mise en situation*
- ☑ *Fiches d'évaluation*

Lieux :

L'action de formation peut se réaliser soit au sein de l'organisme de formation situé au 40 place du théâtre 59800 LILLE ou sein de l'entreprise du bénéficiaire , le lieu est déterminé en fonction des besoins, des disponibilités au sein de l'entreprise bénéficiaire et/ou du nombre d'inscrits.

Contact

Mme DAHMANI Kaissa DAHMANI Référente pédagogique

contact@emmeno-conseil.app

Tél.0658150345 *Demande de rendez-vous pré-diagnostic via notre site www.emmeno-conseil.app ou www.emmeno-conseil.com*

